

## L'INFO DU JOUR

# A 10 : le tarif covoiturage lancé dans l'indifférence

**L**a nouveauté est passée quasi inaperçue et aura, semble-t-il, du mal à s'imposer. Alors que le 1<sup>er</sup> février a rimé avec augmentation des tarifs de péage sur le réseau autoroutier, celui de Dourdan sur l'A 10, à la limite de l'Essonne et des Yvelines, n'a pas varié (1,60€ depuis ou vers Paris). Mieux, depuis hier, une nouvelle formule abonnement a été mise en place par le concessionnaire Cofiroute, à la demande du ministère des Transports. Elle permet de diviser par deux le prix du passage au péage. Mais à plusieurs conditions : il faut effectuer le trajet en covoiturage avec à bord trois personnes minimum, conducteur compris, et le faire en semaine de 7 heures à 20 heures.

## Trop restrictif selon les usagers

Trop restrictif, estimaient la plupart des usagers hier, à l'heure des départs pour le travail. Alain, par exemple, est seul dans sa voiture. « Je ne suis pas au courant de la mesure mais le covoiturage ne m'intéresse pas, lâche cet homme qui se dirige vers les Ulis. Ça me casse les pieds. » Audrey, originaire de Dourdan, n'optera pas non plus pour ce système : « Je préfère ma tranquillité. » Quitte à payer plus ? « Je vais prendre un abonnement au télépéage », répond-elle. « Pas possible de faire du covoiturage. Je suis toujours en déplacement », rétorquent plusieurs usagers de l'A 10. Enfin, la plupart des conducteurs avouent ne pas connaître la nouvelle disposition. D'ailleurs, au péage, aucune affiche n'informe de ce tarif préférentiel. « On a envoyé des



**A 10, PÉAGE DE DOURDAN (ESSONNE), HIER.** Le lancement de l'abonnement Dourdan covoiturage n'a pas suscité l'intérêt des automobilistes, peu enclins à partager leur moyen de transport.

(LP/F.C.)

mails aux abonnés », assure Cofiroute. Est-ce bien suffisant ? Hier, aucun abonnement n'était enregistré.

La mesure, annoncée en décembre par Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre UMP de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, résonnait pourtant comme un geste d'apaisement en direction des automobilistes du secteur qui réclamaient et réclament toujours la gratuité pour les trajets domicile-travail. « Le covoiturage aura un effet marginal par rapport aux 10 000 usagers franci-

liens quotidiens et cela n'aura aucun effet pour la résorption des axes routiers secondaires engorgés », prédit Jean-Claude Lagron, président de l'association A 10 gratuite.

Pour bénéficier de la réduction, il faut se rendre à l'espace client du péage de Saint-Arnoult (Yvelines) muni d'un relevé d'identité bancaire. Une carte covoiturage avec photo sera délivrée. Au moment du passage, il suffira de la montrer (le titulaire doit être dans la voiture). Le montant total des péages sera prélevé chaque mois. FARIDA CHADRI